

Date : 27-04-2026

Numéro : 2026-04-27/04

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Date de la convocation
21/04/2026

Date d'affichage

21/04/2026

Séance du 27 avril 2026

L'an Deux-mille-vingt-six

et le 27 avril

à dix-huit heures quarante-cinq minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Mr QUESADA Yves.

Présents : M.M : ARNOLD Stéphane, DUGARET David, BARON Michel, BERTELOOT Georges, BOU Cathy, CHASTRUSSE Evelyne, COLOMINES Souhila, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, MAY Carine, OLIVER Sandrine, OLIVIER Vincent, PERIOT Cyrille, PERRIER Jérôme, QUESADA Yves, REYNES Sophie, ROUX Jérôme, SABATIER Cathy, SANSONE Christian, SAVAL Jérôme, VIGLIETTI Andra

Procurations : Mme Corinne COMBES à Mme Stéphanie GARAND, M. Philippe RUIVO à M. Jérôme ROUX

Absents :

Secrétaire de séance : Stéphane ARNOLD

BUDGET PRIMITIF 2026 -COMMUNE DE SAINT-JUST

Madame l'adjointe déléguée aux finances et aux ressources humaines, après avoir donné lecture de la note de synthèse relative au budget, expose aux membres présents la proposition de **BUDGET PRIMITIF 2026** concernant la **COMMUNE**. Le document se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 3 397 984,77 €

RECETTES : 3 397 984,77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 465 894,64€

RECETTES : 465 894,64€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions :

- **ACCEPTE** et **VOTE** le **BUDGET PRIMITIF 2026** de la commune comme tel que présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le maire,
Yves QUESADA

